



BILAN D'ACTIVITÉ 2013



CONSEIL
SUPERIEUR
DE LA
FONCTION
PUBLIQUE
TERRITORIALE





LE MOT DU PRÉSIDENT

Je suis heureux de vous présenter ce Bilan d'activité du CSFPT 2013. De fait, l'activité du CSFPT n'a cessé de croître quantitativement et qualitativement en 2013, du fait des projets actuels, mais aussi des initiatives de ses membres.

On peut constater une croissance régulière du nombre des réunions institutionnelles ou techniques, liées aux évolutions de la fonction publique territoriale ou de l'emploi public.

Au plan qualitatif, je ne peux que souligner la diversité des thèmes traités ainsi que leur actualité.

Diversité, comme l'illustrent bien les thèmes sur lesquels se sont penchés les formations spécialisées, tels la filière animation, les médecins territoriaux, les agents des outre-mer ou l'apprentissage en alternance. Autant de sujets qui s'appuient sur la consultation de l'ensemble des acteurs de la fonction publique et qui ont permis au CSFPT de proposer des solutions réalistes, applicables et conformes aux attentes des acteurs du dialogue social.

Ces réflexions de long terme, inspirées par le souci d'amélioration discrète et continue de la fonction publique territoriale, n'empêchent pas un travail plus réactif, lié aux questions actuelles touchant directement la situation, le contexte et les perspectives de l'emploi public local.

Ainsi, le CSFPT, par son collègue employeur, ses formations spécialisées et sa formation plénière a exprimé clairement sa position réticente sur les orientations initiales de la refonte de la catégorie C, de telle sorte que le Gouvernement a proposé une nouvelle version de cette refonte allant dans le sens des attentes des agents et des employeurs.

De même, notre instance s'est saisie de la question des rythmes scolaires, consciente du fait qu'elle concerne de nombreux agents de diverses filières dans les communes.

En 2013, le CSFPT a donc fait la preuve de sa capacité à s'exprimer sur l'actualité institutionnelle locale tout en poursuivant ses réflexions de long terme afin de renforcer l'attractivité de la fonction publique en donnant aux agents les moyens de mener à bien les missions qui leur sont confiées par les élus locaux.

Philippe Laurent
maire de Sceaux

A handwritten signature in black ink that reads "Philippe Laurent". The signature is written in a cursive style with a horizontal line under the name.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : **COMPOSITION ET RÔLE**

UNE INSTITUTION PARITAIRE ÉPRISE DE DIALOGUE SOCIAL

Institué par la loi fondatrice de la fonction publique territoriale du 26 janvier 1984, **le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) est l'instance paritaire de consultation nationale de la fonction publique territoriale (FPT).**

Contribuant à garantir l'unité de la FPT, il permet d'organiser le dialogue entre les représentants des élus locaux d'une part, et des fonctionnaires territoriaux représentés par les organisations syndicales d'autre part.

Il assure ainsi la concertation nécessaire au suivi des textes législatifs et réglementaires concernant la FPT.

Vingt élus locaux représentent les maires, les présidents de Conseil départemental et de Conseil régional élus par leurs pairs et vingt représentants des organisations syndicales sont désignés par celles-ci sur la base de la représentativité résultant des élections professionnelles.

Pour assurer les missions qui lui sont confiées, le CSFPT dispose d'une équipe composée de 9 personnes mises à disposition par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), conformément à l'article 11 de la loi et du concours de la Direction générale des collectivités locales (DGCL).

UNE ORGANISATION COMPLÈTE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DE LEURS AGENTS

Le CSFPT est présidé par Philippe LAURENT, maire de Sceaux.

Le CSFPT est composé de 20 représentants des collectivités territoriales, ainsi répartis :

- 7 représentants des communes de moins de 20 000 habitants,
- 7 représentants des communes de 20 000 habitants et plus,
- 4 représentants des départements,
- 2 représentants des régions,

et de 20 représentants des organisations syndicales de fonctionnaires territoriaux, selon la répartition suivante :

- CGT 7 membres
- CFDT 4 membres
- FO 4 membres
- FA-FPT 2 membres
- UNSA 2 membres
- FNACT-CFTC 1 membre

Un bureau et cinq formations spécialisées, également paritaires, complètent l'organisation institutionnelle du CSFPT.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

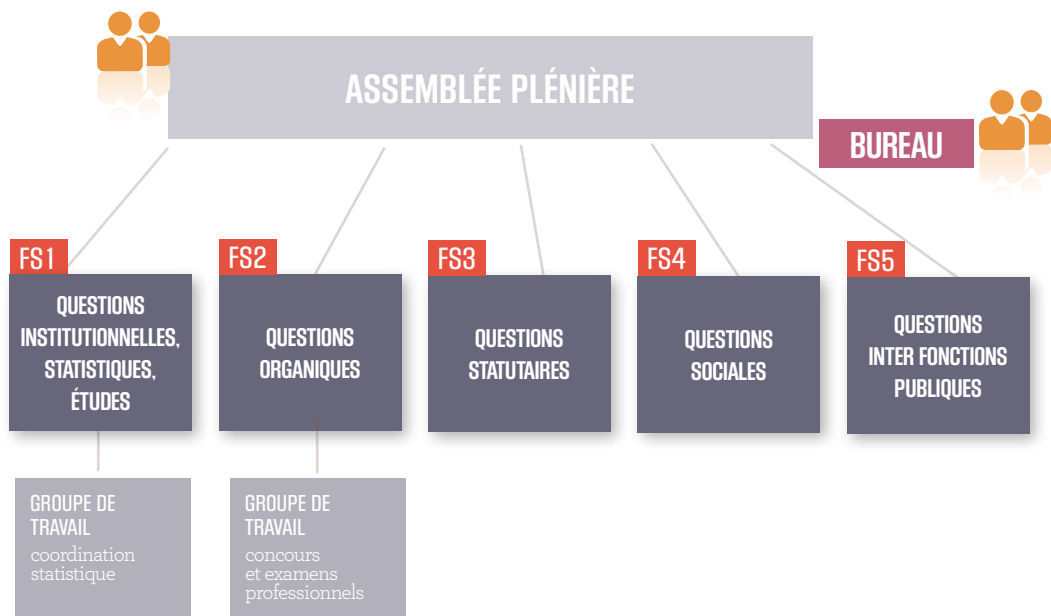
UN ORGANISME AUX MULTIPLES RÔLES

Outre son pouvoir de proposition et son rôle consultatif, le CSFPT peut procéder à toutes études sur l'organisation et le perfectionnement de la gestion du personnel des administrations territoriales. À cet effet, le CNFPT ainsi que les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont tenus de lui fournir les documents, statistiques et renseignements qu'il demande dans le cadre des travaux qu'il conduit. C'est dans ce contexte que le

CSFPT a procédé, depuis une dizaine d'années, à la réalisation d'une trentaine de documents dont la liste figure à la fin de cette brochure.

Le CSFPT, depuis sa création en 1984, se réunit régulièrement pour émettre un avis sur les textes qui lui sont soumis et pour effectuer un important travail en autosaisine.

Le Conseil supérieur se réunit au moins quatre fois par an à l'initiative de son président.



L'ACTIVITÉ DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2013 :

UN DIALOGUE SOCIAL EN PERPÉTUEL MOUVEMENT

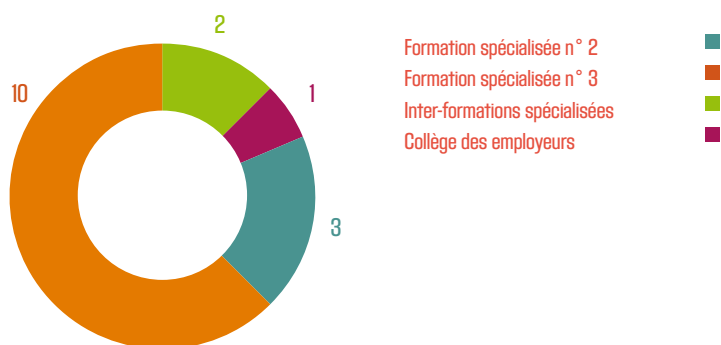
Ce sont plus de 80 réunions qui se sont tenues en 2013, soit à l'initiative directe du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, soit auxquelles cette institution a activement participé, notamment organisées par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) ou par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP).

9 séances plénières et 11 réunions du Bureau se sont tenues sur l'année civile et les formations spécialisées se sont réunies à 41 reprises, soit pour statuer sur les projets de textes officiels présentés par le Gouvernement, soit sur des sujets en autosaisine (développés dans le cadre de chaque formation spécialisée, voir plus loin).

L'originalité de cette année aura été le nombre important des groupes de travail qui se sont créés sur des sujets aussi divers que les médecins territoriaux, les répercussions de la réforme des rythmes scolaires sur les personnels territoriaux ou encore les élections professionnelles. Ce sont pas moins de 15 réunions qui ont concerné, tout au long de l'année, ces groupes de travail, sans compter les réunions organisées par la DGAFP dans le cadre de « l'agenda social ».

Plusieurs textes ont revêtu une importance toute particulière : c'est ainsi le cas du projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, présenté en juillet, et s'inscrivant dans le cadre du nouvel acte de décentralisation auquel le Conseil supérieur avait pleinement pris sa part en remettant, en décembre 2012, une contribution argumentée visant à préserver les carrières des agents territoriaux. De même, les textes statutaires relatifs à la réorganisation des carrières des agents de la catégorie C étaient très attendus et ont fait l'objet de nombreux débats.

Répartition des textes étudiés par le CSFPT en 2013 par formation spécialisée



L'ACTIVITÉ DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2013 :

DE NOMBREUSES RÉUNIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL DIVERSIFIÉS

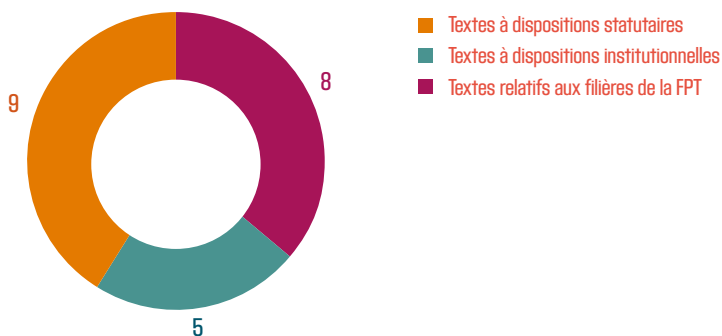
L'année 2013 aura également été marquée par la multiplication des réunions organisées par la DGAFP dans le cadre de « l'agenda social », le Conseil supérieur ayant participé à chacune d'elles, en étant représenté à la fois par les élus locaux et par les représentants des organisations syndicales y siégeant.

Par ailleurs, les formations spécialisées du Conseil supérieur ont particulièrement œuvré, en autosaisine, sur des sujets liés à une actualité forte au sein des collectivités locales tels que les médecins territoriaux - travail qui a donné lieu à l'adoption unanime d'un rapport attendu et salué - ou encore la filière animation, dont l'approche métier a été finement analysée en attendant que les questions liées au recrutement et à la formation de ses agents soient à leur tour étudiées. De même, l'apprentissage en alternance dans les collectivités locales, thème souvent relevé aussi bien dans la presse que dans les institutions, a fait l'objet de nombreuses réunions et d'une collaboration étroite avec les acteurs de terrain en charge du suivi de ce dispositif, travail qui a abouti au vote unanime d'un rapport consacré à ce dispositif, en fin d'année.

En outre, à la demande des associations d'élus, le CSFPT a établi un rapport sur les effectifs territoriaux, qui met en lumière la réalité des évolutions depuis plusieurs années.

En outre, le Conseil supérieur a également élaboré des propositions de fond sur deux autres dossiers d'importance que sont l'application du statut de la fonction publique territoriale dans les départements et régions d'Outre-mer et les effets de la loi de février 2007 en matière d'action sociale.

Répartition des textes étudiés par le CSFPT en 2013 par nature



LES FORMATIONS SPÉCIALISÉES : COMPÉTENCES

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a en charge la gestion des dossiers relatifs au personnel des collectivités locales. Il se réunit en formation plénière plusieurs fois par an (neuf fois pour l'année 2013) et comprend un bureau (qui arrête l'ordre du jour des séances plénières) ainsi que 5 formations spécialisées, qui préparent le travail des séances plénières. **Les attributions des formations spécialisées sont définies ainsi qu'il suit :**

FORMATION
SPÉCIALISÉE
N° 1

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, STATISTIQUES ET ÉTUDES

Présidée par **M. Jean-Pierre BOUQUET**, maire de Vitry-le-François (Marne)

- Études sur la gestion du personnel des administrations territoriales,
- Observatoire de l'emploi public territorial : statistiques,
- Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
- Études et propositions pour développer le partenariat avec les associations d'élus : AMF, ADF, ARF et autres,
- Propositions pour développer les relations avec les partenaires internationaux,
- Communication et publications du conseil supérieur,
- Évolution de la décentralisation.

Le président de la formation spécialisée n°1 préside le **groupe de coordination des statistiques sur les ressources humaines des collectivités locales** qui regroupe des organismes producteurs de statistiques ou contribuant au recueil des données. Il comprend des représentants de l'INSEE, de la DGCL, de la DGAFP, de la CNRACL, de l'IRCANTEC, du CNFPT, de la FNCDG, des Centres de gestion ainsi que le Département Etudes et Statistiques Locales assurant le support technique du groupe de travail.

FORMATION
SPÉCIALISÉE
N° 2

QUESTIONS ORGANIQUES

Présidée par **M. Didier PIROT** - FO -

- Gestion du fonctionnaire : recrutement, positions, droits et obligations,
- Formation initiale, continue, professionnelle, diplômante : besoins, contenus, perspectives,
- Organes de gestion de la FPT : CNFPT, centres de gestion,
- Gestion des agents : CAP, CT, discipline,
- Mobilité externe et interne.

Le président de la formation spécialisée n°2 préside également le **groupe de travail sur le réaménagement des règles relatives aux concours et aux mécanismes de recrutement dans la fonction publique territoriale**, composé notamment d'organismes de concours et dont le but est d'œuvrer à l'évolution des modalités

d'accès et d'organisation des concours territoriaux, tant pour ce qui concerne le public visé que le contenu des épreuves. Il comprend des représentants de la DGCL, du CNFPT, des Centres de gestion et d'associations d'élus.

FORMATION
SPÉCIALISÉE
N° 3

QUESTIONS STATUTAIRES

Présidée par **M. Claude MICHEL** - CGT

- Statuts particuliers,
- Traitement et accessoires : régime indemnitaire et nouvelle bonification indiciaire,
- Dispositions propres aux fonctionnaires à temps non complet,
- Dispositions concernant les agents non titulaires,
- Titularisation des personnels non titulaires.

FORMATION
SPÉCIALISÉE
N° 4

QUESTIONS SOCIALES

Présidée par **M. Daniel LEROY**, adjoint au maire de Moussy-le-Neuf (Seine-et-Marne)

- Information politique et représentation syndicale,
- Organisation des temps : temps partiel, congés, autres temps,
- Action sociale,
- Conditions de travail et amélioration du service public territorial,
- Régime de protection sociale et sanitaire du fonctionnaire (hygiène et sécurité, retraite, reclassement), médecine préventive et professionnelle,
- CNRACL et IRCANTEC.

FORMATION
SPÉCIALISÉE
N° 5

QUESTIONS INTER FONCTIONS PUBLIQUES

Présidée par **M. Bruno COLLIGNON** - FA FPT -

- Parité, comparabilité entre fonctions publiques, coordination statutaire,
- Identité territoriale,
- Questions européennes ; cohérence européenne du service public universel,
- Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

BILAN D'ACTIVITÉ DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE N°1



L'année 2013 a été une année intense de production et de coordination pour la formation spécialisée n°1. Elle s'est réunie à 5 reprises dont une séance commune en mars avec la formation spécialisée n°4 sur la restitution des données de l'enquête SUMER 2010 (Surveillance médicale d'expositions aux risques professionnels). Les membres de la formation spécialisée n°2 ont été associés en juin à la présentation du rapport sur la mise en œuvre du Droit individuel à la formation (DIF). En février, a été validé le programme d'études du CNFPT pour l'année 2013 et le président de la commission métiers du CNO du CNFPT est venu présenter à la séance d'octobre la version 3 du répertoire des métiers territoriaux.

UN BON ÉCHO POUR LE RAPPORT SUR L'ÉTAT DES LIEUX DES EFFECTIFS TERRITORIAUX

À la demande et en relation avec les associations d'élus (AMF, ADF, ARF), la formation spécialisée n°1 a publié en février 2013 « un état des lieux des effectifs de la fonction publique territoriale » qui a connu un certain retentissement et a contribué à un diagnostic objectif et partagé sur cette question polémique.

Ce travail a conforté le Conseil supérieur comme instance de coordination et d'échanges sur les statistiques. Le groupe de coordination statistique sur les ressources humaines des collectivités a pour sa part auditionné l'INSEE sur la diffusion des données détaillées sur les effectifs territoriaux et les règles de secret statistique.

Dans le prolongement de ce rapport, la formation spécialisée n°1 a pris connaissance de l'étude démographique réalisée par le CNFPT ainsi que des travaux conduits avec l'ADCF sur les effectifs intercommunaux et leur évolution.

CONSENSUS AUTOUR DES INDICATEURS DU BILAN SOCIAL 2013

Le projet d'arrêté fixant la liste des indicateurs du bilan social au 31 décembre 2013 a été examiné et adopté à l'unanimité en avril, suite à la concertation engagée dès 2012 au sein d'un groupe de travail.

Les premières données du bilan social 2011 ont été diffusées dans un Bulletin d'information statistique de la DGCL de janvier 2013. Les résultats de l'enquête complémentaire au bilan social menée, avec l'appui des centres de gestion, sur l'application des dispositions relatives aux non titulaires ont été présentés dès octobre.

Enfin, des membres de la formation spécialisée n°1 se sont investis dans le groupe de travail installé le 10 décembre chargé de réfléchir dès le début 2014 sur l'impact pour les personnels territoriaux de la réforme des rythmes scolaires.

Jean-Pierre BOUQUET

Président de la formation spécialisée n°1,
Maire de Vitry-le-François (Marne)



DES PROJETS DE TEXTES OFFICIELS SUR DES DOMAINES VARIÉS

La formation spécialisée n°2 s'est réunie à 6 reprises tout au long de l'année 2013, les réunions ayant lieu une semaine avant chaque séance plénière. Ses membres ont également contribué aux réunions du **groupe de travail sur les concours**, où il a été notamment question de réfléchir à la parité des jurys de concours et aux modalités d'organisation des concours de la filière police municipale.

4 textes ont ainsi été examinés par les membres de la formation spécialisée n°2 en 2013, portant sur des sujets aussi variés que la formation continue des agents de la filière police municipale, la composition des conseils d'administration des centres de gestion ou encore le bilan de l'expérimentation des entretiens professionnels. De plus, la formation spécialisée n°2 a participé à l'examen des dispositions du **projet de loi relatif à la décentralisation et à la réforme de l'action publique relatives à la fonction publique territoriale**, en collaboration avec les formations spécialisées n°3 et n°5.

UN VASTE TRAVAIL EN AUTOSAISINE

Outre ce travail effectué sur saisine du gouvernement, la formation spécialisée n°2 a œuvré, avec les formations spécialisées n°3 et n°4, à la réalisation d'un **rapport consacré aux médecins territoriaux**, voté à l'unanimité par le Conseil supérieur le 24 avril.

Le travail en autosaisine, a également consisté en l'élaboration d'un **rapport relatif à l'apprentissage en alternance dans les collectivités locales**, document qui a nécessité des mois de préparation et la collaboration de multiples acteurs locaux œuvrant sur ce dispositif et leurs contributions écrites et orales, avant d'être présenté et voté à l'unanimité par l'assemblée plénière du Conseil supérieur, le 10 décembre. Ce document, très attendu, a été ensuite largement diffusé, tant auprès des organes de presse que des acteurs institutionnels et particulièrement auprès des ministres concernés. Il est consultable du sur le site Internet du CSFPT www.csfpt.org.

Sitôt ce travail achevé, un travail de réflexion **portant sur le recrutement et la formation des agents de la filière animation** a débuté, en complément des travaux entrepris par la formation spécialisée n°3. La coordination de l'ensemble de ces réflexions devrait déboucher sur un rapport devant être présenté à l'assemblée plénière du Conseil supérieur au début de l'année 2014. En fin d'année, les membres de la formation spécialisée n°2 ont participé à la mise en place du **groupe de travail relatif à la réforme des rythmes scolaires et à leurs conséquences sur les personnels territoriaux**, dont la présidence est assurée par les présidents des formations spécialisées n°1 et n°2. Les travaux relatifs à ce groupe se poursuivront en 2014.

Didier PIROT

Président de la formation spécialisée n°2,
membre de Force Ouvrière



La formation spécialisée n°3 s'est réunie à 10 reprises au cours de l'année 2013, à la fois pour l'examen de projets de décrets et pour les autosaisines.

L'EXAMEN DE TEXTES PORTANT PRINCIPALEMENT SUR LA CATÉGORIE C

12 projets de décrets ont été examinés, dont la plus grande partie concernait la catégorie C (création d'un 8^{ème} échelon, refonte des indices et durées de carrière, catégories C atypiques tels que les agents de maîtrise et les policiers municipaux) et par répercussion, la catégorie B. Autres sujets : la déontologie des policiers municipaux, le temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels et le projet de loi de décentralisation.

À ce jour, outre les projets de lois, les projets de décrets concernant la modification du code de déontologie des agents de police municipale, le temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels et la réforme de la catégorie C ne sont pas publiés (pour ces derniers la date d'effet a été repoussée au 1^{er} février 2014).

MÉDECINS TERRITORIAUX ET FILIÈRE ANIMATION EN AUTOSAISINE

Concernant les autosaisines, le principal dossier pour l'année 2013 a été **le rapport sur les médecins territoriaux**, adopté à l'unanimité lors de la Plénière du 24 avril et conduit avec les formations spécialisées n°2 et 4. Le groupe de travail s'est réuni préalablement à 4 reprises.

Par ailleurs, **l'autosaisine sur la filière animation**, amorcée en novembre 2012, a été poursuivie et le dossier transmis à la formation spécialisée n°2 en fin d'année. Le rapport définitif devrait être soumis à la séance plénière au début de l'année 2014. Des auditions ont été menées dans le cadre de ce dossier.

UNE PARTICIPATION ACTIVE AU SEIN DES GROUPES DE TRAVAIL

Le groupe de travail relatif à l'évolution de la FPT, coprésidé par les présidents des formations spécialisées n°2 et n°3 et qui avait rendu ses conclusions en décembre 2012 (cf. brochure relative à l'activité 2012), a poursuivi ses travaux en janvier 2013.

Les membres de la formation spécialisée n°3 ont également participé aux groupes de travail organisés par la DGCL, en amont des formations spécialisées, parfois en inter-formations spécialisées pour certains textes (projet de loi) ou concernant les agents de maîtrise.

Claude MICHEL

Président de la formation spécialisée n°3,
membre de la Confédération Générale
du Travail



Une année riche par les thèmes travaillés tant en formation spécialisée n°4 stricto sensu qu'en inter FS et différents groupes de travail.

L'ACTION SOCIALE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL AU CŒUR DES ÉTUDES

La formation spécialisée n°4 s'est réunie à 9 reprises au cours de l'année et a principalement travaillé sur l'action sociale. Les enquêtes quantitatives et qualitatives portant sur les effets de la loi de 2007 ont été finalisées, les restitutions effectuées. Le rapport issu de ce travail sera présenté début 2014 devant l'assemblée plénière du CSFPT.

En outre, des réunions ont été consacrées à différents thèmes comme le cumul emploi-retraite, la santé au travail, avec le rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail, élaboré par les centres de gestion. Le programme d'actions 2014-2017 du Fonds national de prévention a également été présenté aux membres de la formation spécialisée n°4 avant d'être soumis au vote du CSFPT.

PLUSIEURS TRAVAUX RÉALISÉS EN INTER-FORMATIONS SPÉCIALISÉES

Un travail avec la formation spécialisée n°1 a permis de présenter les résultats de l'enquête SUMER 2010 (Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels). Cette action commune devrait être poursuivie en 2014 avec la déclinaison par famille de métiers.

À l'issue de 4 réunions du groupe de travail avec les membres des formations spécialisées n°2, n°3 et n°4, un rapport sur les médecins territoriaux comportant 13 propositions a été adopté en séance plénière le 24 avril.

En outre, ce ne sont pas moins de 21 réunions qui ont été organisées dans le cadre de « l'agenda social » au cours de l'année, portant sur des thématiques aussi diverses que la carrière des agents investis de mandats syndicaux, les élections professionnelles, l'action sociale, la prévention de la pénibilité au travail ou encore l'amélioration des conditions de vie au travail.

Le projet de décret concernant le temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels a été examiné au cours d'une réunion commune aux formations spécialisées n°3 et n°4.

Daniel LEROY

Président de la formation spécialisée n°4,
Maire adjoint de Moussy-le-Neuf (Seine-et-Marne)



LES OUTRE-MER AU CŒUR DES RÉFLEXIONS

Pour la formation spécialisée n°5, l'année 2013 est l'année des Outre-Mer, puisque pas moins de 8 réunions ont traité de ce sujet dont une organisée en visio-conférence avec les élus et les organisations syndicales des collectivités de Mayotte.

Après une présentation globale et statistique, la situation préoccupante des agents territoriaux de Mayotte a fait l'objet de 5 réunions.

Le rapport de la formation spécialisée n°5, qui doit être présenté en début d'année 2014 à l'assemblée plénière du CSFPT, lui fera une large lace.

Les membres de la formation spécialisée n°5 ont également assisté aux troisièmes « Rencontres des collectivités d'Outre-Mer », organisées par le CNFPT à l'INSET d'Angers, en juin.

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES TOUJOURS D'ACTUALITÉ

Enfin, la formation spécialisée n°5 a accueilli avec beaucoup d'intérêt les élèves-administrateurs de la promotion Paul Eluard, qui ont rédigé un cahier intitulé « l'égalité professionnelle hommes femmes, des clés pour agir », réalisé dans le cadre de leur formation initiale à Institut national des études territoriales (INET) et qui sont venus le présenter aux membres de la formation spécialisée n°5.

La formation spécialisée n°5 restera attentive au suivi du protocole d'accord sur l'égalité professionnelle femmes-hommes signé le 8 mars entre les employeurs publics et les organisations syndicales.

Bruno COLLIGNON

Président de la formation spécialisée n°5,
membre de la Fédération Autonome de la FPT.



Instauré par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 (article 10-1), le collège des employeurs territoriaux s'est réuni cinq fois en 2013, sur le projet de loi déontologie, la refonte de la catégorie C ainsi que l'organisation des centres départementaux de gestion.

LE COLLÈGE DES EMPLOYEURS PUBLICS TERRITORIAUX FAIT ENTENDRE SA VOIX AU SEIN DU CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Installé le 31 janvier 2012, le Conseil Commun de la Fonction Publique a vu ses réunions s'intensifier : trois réunions de la formation spécialisée n°1, chargée de l'examen des textes réglementaires, trois réunions de la formation spécialisée n°2, chargée des questions statistiques, trois réunions de la formations spécialisée n°3, chargée de la promotion de l'égalité, présidée par le président du CSFPT, Philippe LAURENT, trois réunions de la formation spécialisée n° 4, chargée de la prévention des risques professionnels, trois Séances Plénières présidées par madame la Ministre de la fonction publique, Marylise LEBRANCHU.

Le Conseil Commun s'est prononcé notamment sur le projet de loi sur la déontologie des fonctionnaires et sur le rapport annuel sur l'état de la fonction publique

La formation spécialisée n°3, présidée par Monsieur Philippe LAURENT, président du CSFPT, a entamé un travail approfondi pour refonder la charte pour la promotion de l'égalité dans la fonction publique en associant étroitement les membres de la formation spécialisée et en veillant à sa déclinaison dans les trois versants. Le président sera très attentif au suivi et la mise en œuvre de la Charte dans les collectivités.

LE COLLÈGE DES EMPLOYEURS EST PRÉSENT AUX RÉUNIONS DE CONCERTATION DE L'AGENDA SOCIAL

Le collège employeur est également mobilisé dans le cadre des réunions de concertation et de négociation, inscrites à l'agenda social où siègent les employeurs territoriaux au côté des employeurs hospitaliers.

C'est dans ce cadre que Monsieur Philippe LAURENT, président du CSFPT, a signé au titre du collège employeur l'accord sur la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique le 22 octobre 2013, au nom de l'ensemble des employeurs territoriaux.

LES PRINCIPAUX RAPPORTS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

- 1 - « **Les diplômés de la vie (REP et VAE)** »
Rapporteur : Henri JACOT - 2003
- 2 - « **Réussir la mutation de la FPT - 20 ans après sa création** »
Rapporteur : Henri JACOT - 2004
- 3 - « **Rapport d'orientation sur le droit syndical** »
Rapporteur : Daniel LEROY - 2004
- 4 - « **Seuils et quotas** »
Rapporteur : Jean-Claude LENAY - 2004
- 5 - « **Enjeux et défis de la formation professionnelle dans la FPT** »
Rapporteur : Serge BECUWE - 2004
- 6 - « **Pour une observation paritaire de l'emploi public territorial** »
Rapporteur : Henri JACOT - 2004
- 7 - « **Vers une modernisation des examens professionnels de la FPT** »
Rapporteur : Serge BECUWE - 2005
- 8 - « **Les filières sociale, médico-sociale, médico-technique** »
Rapporteur : Jean-Claude LENAY - 2005
- 9 - « **Liberté inégalité fraternité** »
Rapporteur : Evelyne BOSCHERON - 2005
- 10 - « **Assistants maternels / assistants familiaux : évoluer pour préparer l'avenir** »
Rapporteur : Jean-Claude LENAY - 2006
- 11 - « **L'action sociale dans la FPT** »
Rapporteur : Daniel LEROY - 2006
- 12 - « **La reconnaissance de l'expérience professionnelle dans la FPT** »
Rapporteur : Serge BECUWE - 2007
- 13 - « **Étude sur le dialogue social dans la FPT** »
Réalisée par les élèves administrateurs de l'INET
(promotion MONOD) - 2007
- 14 - « **Pour une vision coordonnée de l'emploi et de la formation de la FPT** »
Rapporteur : Henri JACOT - 2007
- 15 - « **Filière culturelle** »
Rapporteur : Jean-Claude LENAY - 2008
- 16 - « **Commission départementale de réforme** »
Rapporteur : Daniel LEROY - 2008



- 17 - « **Propositions de correctifs à apporter statutairement pour les catégories C** »
Rapporteur : Jean-Claude LENAY - 2008
- 18 - « **Nouvelle bonification indiciaire (NBI)** »
Rapporteur : Jean-Claude LENAY - 2008
- 19 - « **Quels cadres dirigeants** »
Rapporteur : Philippe LAURENT - Groupe cadres dirigeants - 2009
- 20 - « **La filière sportive** »
Rapporteurs : Isabelle BELOTTI et Jean-Claude LENAY - 2009
- 21 - « **La filière sapeurs pompiers** »
Rapporteur : Jean-Claude LENAY - 2009
- 22 - « **Concours et examens professionnels de la FPT - Bilan et perspectives** »
Rapporteur : Isabelle BELOTTI - 2010
- 23 - « **La précarité dans la fonction publique territoriale** »
Rapporteurs : Françoise DESCAMPS-CROSNIER et Claude MICHEL,
Groupe de travail « précarité » - 2011
- 24 - « **Impacts de la réforme territoriale sur les agents** »
Réalisée par huit élèves administrateurs de l'INET sous l'égide du CSFPT - 2012
- 25 - « **Mise en œuvre pragmatique de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la FPT** »
Réalisée par des élèves en formation continue à l'Institut d'études politiques de Paris - 2012
- 26 - « **La filière police municipale** »
Rapporteurs : Claude MICHEL et Didier PIROT - 2012
- 27 - « **L'état des lieux des effectifs de la fonction publique territoriale** »
Rapporteur : Jean-Pierre BOUQUET - 2013
- 28 - « **Médecins territoriaux** »
Rapporteurs : Claude MICHEL, Daniel LEROY et Didier PIROT - 2013
- 29 - « **L'apprentissage en alternance dans les collectivités locales** »
Rapporteur : Didier PIROT - 2013

L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS RELATIVES AU
CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
ET À SES TRAVAUX SONT CONSULTABLES
SUR LE SITE

WWW.CSFPT.ORG



Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau - 75800 PARIS Cedex 08
01 53 43 84 10

Contact : Martial MEURICE-TERNUS - martial.meurice-ternus@csfpt.org